

Logique et conversation

In: Communications, 30, 1979. pp. 57-72.

Citer ce document / Cite this document :

Grice H. Paul, Kant Emmanuel, Foucault Michel. Logique et conversation. In: Communications, 30, 1979. pp. 57-72.

doi : 10.3406/comm.1979.1446

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/comm_0588-8018_1979_num_30_1_1446

H. Paul Grice

Logique et conversation¹

C'est un lieu commun en logique philosophique que de dire qu'il y a, ou semble y avoir un décalage de sens entre d'une part certains au moins de ceux que j'appellerai les opérateurs *formels* (\sim , \wedge , \vee , \supset , (x) , $\exists(x)$ $\neg(x)$) lorsqu'on leur donne une interprétation bivalente standard, et d'autre part ce qu'on considère généralement comme leurs équivalents ou leurs homologues dans les langues naturelles (les expressions comme *non, et, ou, si, tous, certains* — ou *un au moins* —, *le*). Des logiciens ont peut-être parfois voulu soutenir la thèse qu'en fait ce décalage n'existait pas; mais cette thèse n'a jamais été avancée qu'à la légère, si même on osait l'avancer, et ceux qui étaient soupçonnés de le faire ont été l'objet de fort vives critiques.

Ceux qui admettent l'existence de ce décalage appartiennent pour l'essentiel à l'un ou l'autre de deux groupes rivaux, que pour les besoins de cet article j'appellerai "formalistes" et "informalistes". Sans trop la déformer, on peut esquisser ainsi la position formaliste : dans la mesure où ce qui intéresse les logiciens, c'est de formuler les modèles généraux de validation de l'inférence, les opérateurs formels ont un avantage considérable sur leurs équivalents naturels. Car il sera possible de construire à l'aide de ces opérateurs formels un système de formules très générales, et bon nombre d'entre elles peuvent être considérées au moins comme la meilleure approximation des modèles d'inférences, dont l'expression comprend certains ou tous les opérateurs. Un tel système peut être composé d'un ensemble limité de formules simples qui sont nécessairement acceptables si les opérateurs ont bien le sens qui leur a été assigné, et d'un nombre indéfini d'autres formules, beaucoup moins acceptables à première vue, mais dont l'acceptabilité peut être prouvée à partir de l'ensemble de base. Nous avons ainsi une technique de manipulation pour les modèles d'inférence dont l'acceptabilité est douteuse, et si, comme il est parfois possible de le faire, nous pouvons appliquer une procédure de choix, notre technique en sera d'autant meilleure. En outre, d'un point de vue philosophique, le fait que les équivalents en langue naturelle comportent dans leur signification ces éléments qu'ils ne partagent pas avec les opérateurs formels qui leur correspondent, doit être rattaché à l'imperfection des langues naturelles; les éléments en question ne sont que des excroissances indésirables. Car leur présence a pour effet de ne pouvoir définir clairement/pré-

1. Traduction de "Logic and Conversation", *Syntax and Semantics*, vol. III, *Speech Acts*, ed. par P. Cole et J. L. Morgan, Academic Press, Inc., 1975, p. 41-58.

cisément les concepts dans lesquels ils apparaissent, et ainsi certaines au moins des propositions qui les comprennent ne peuvent se voir assigner de valeur de vérité déterminée; et l'indétermination de ces notions n'est pas seulement critiquable en soi, mais aussi parce qu'elle laisse la porte ouverte à la métaphysique. Nous ne pouvons être certains qu'aucune de ces expressions en langue naturelle ne soit métaphysiquement "chargée". Pour ces raisons, les expressions utilisées dans les langues naturelles ne peuvent être en définitive considérées comme acceptables, et il peut même se révéler qu'elles ne soient pas totalement compréhensibles. Il convient donc de concevoir et de commencer à agencer un langage idéal, incorporant les opérateurs logiques avec lesquels on construira des phrases claires, dont on puisse déterminer la valeur de vérité, et rigoureusement exemptes de toute implication métaphysique. Les fondements de la science seront alors philosophiquement assurés, puisque les propositions du savant seront exprimables (même si elles ne sont pas, de fait, nécessairement exprimées) dans cette langue idéale (je ne prétends pas que tous les formalistes se reconnaîtraient dans ce portrait, mais tous sans doute s'y reconnaîtraient au moins partiellement).

A cela un informaliste répondrait de la manière suivante : l'exigence philosophique d'une langue idéale repose sur des présupposés inacceptables; en bref, juger de l'adéquation d'une langue en prenant comme critère essentiel sa capacité à servir les intérêts de la science est un de ces présupposés, au même titre que ne considérer une expression comme totalement intelligible que si l'on peut produire une explication ou une analyse de son sens — ou encore : n'accepter une explication que sous la forme d'une définition précise qui soit l'expression/l'assertion d'une équivalence logique. Au contraire, le langage sert des fins beaucoup plus importantes que la simple recherche scientifique : on peut fort bien savoir ce que signifie telle expression (et savoir donc à fortiori qu'elle est intelligible) sans pour autant pouvoir l'analyser, et ce qu'une telle analyse peut avoir comme objet est la spécification, de portée aussi générale que possible, des conditions d'applicabilité de l'expression en question. D'ailleurs, même s'il ne fait pas de doute que ce sont les opérateurs formels qui se prêtent le mieux à un traitement systématique de la part du logicien, il n'en demeure pas moins que beaucoup d'inférences et d'arguments exprimés, non par ces opérateurs, mais en langue naturelle sont tout de même manifestement valides. Donc il y a nécessairement place pour une logique des équivalents naturels de ces opérateurs, logique non simplifiée et donc plus ou moins asystématique. Cette logique peut s'appuyer et se guider sur la logique simplifiée des opérateurs formels mais ne peut se laisser remplacer par elle; de fait, non seulement les deux logiques diffèrent, mais encore il arrive qu'elles entrent en conflit : les règles qui conviennent pour un opérateur formel peuvent ne pas convenir pour son équivalent naturel.

Je ne poserai pas dans cet article la question de la pertinence philosophique d'une réforme des langues naturelles, et me limiterai dans ce débat à ce qui touche le problème de ce décalage supposé que j'ai mentionné au début. Je n'ai, de plus, pas l'intention de prendre posi-

tion pour l'un ou l'autre des deux groupes. Je voudrais plutôt démontrer que le présupposé qui leur est commun — croire que ce décalage existe bel et bien — n'est à tout prendre qu'une méprise banale. Et que cette méprise provient d'un manque d'attention à la nature et l'importance des conditions qui régissent l'exercice de la conversation.

Voici donc un examen des conditions générales applicables à la conversation (prise comme telle, c'est-à-dire indépendamment de son sujet).

L'IMPLICITATION ¹

Supposons que A et B parlent d'un ami commun, C, qui travaille pour le moment dans une banque. A demande à B comment marche le travail de C, et B répond : "Oh, pas mal je crois, il s'entend bien avec ses collègues et on ne l'a pas encore mis en prison." Là-dessus, A pourrait demander ce que B insinuait, laissait entendre ou même voulait dire quand il déclarait qu'on n'avait pas encore mis C en prison. Beaucoup de réponses seraient possibles, par exemple que C est justement le genre de personne à céder à la tentation que lui offre ce métier, ou que les collègues de C sont vraiment des gens très désagréables et perfides, et ainsi de suite. Il se peut fort bien aussi que A n'ait pas du tout besoin de le demander à B, la réponse étant dans le contexte évidente par avance. Mais il est clair, à mon avis, que ce que B insinuait, laissait entendre, voulait dire, etc., dans cet exemple, est de toute façon distinct de ce que B a dit, à savoir simplement qu'on n'a pas encore mis C en prison. Je voudrais introduire ici certaines notions dont je vais avoir besoin, le verbe *impliciter*, et les substantifs apparentés *implication* (le fait d'impliciter) et *implicat* (ce qui est implicite). Cette terminologie m'évitera d'avoir à chaque fois à choisir entre les verbes de la famille que "impliciter" représentera désormais. Pour le moment au moins, il me faudra admettre qu'on comprend intuitivement le sens de "dire" dans de tels contextes, et qu'on est capable de reconnaître certains verbes comme apparentés à "impliciter". Je peux toutefois faire une ou deux remarques aidant à élucider la plus problématique de ces deux suppositions, celle qui concerne le sens du verbe "dire". Quand j'utilise ce mot, j'entends la relation étroite entre ce qui est dit et le sens conventionnel des mots (de la phrase) prononcés. Supposons que quelqu'un ait prononcé la phrase suivante : "*He is in the grip of a vice*"² : si l'on a connaissance de la langue anglaise, mais pas des circonstances dans lesquelles l'énoncé a été prononcé, on sait bien à peu près ce que le locuteur a dit, en supposant qu'il parle l'anglais standard et n'en fait pas un emploi inhabituel. On saurait qu'il a dit, à propos d'un individu mâle déterminé, humain ou animal, qu'à ce

1. Nous traduisons *implicature* par *implication*, *implicate* par *impliciter* et *implicatum* par *implicat* : *impliciter* nous semblant corriger avec raison ce que *impliquer* pouvait avoir d'assertif, en y incluant l'idée de présupposition (NdT).

2. Selon le double sens, propre et figuré, du mot *vice* : *il est possédé par un vice/il est pris dans un étau* (NdT).

moment précis ce dernier *a*) soit n'arrivait pas à se débarrasser d'une sorte de mauvais penchant, *b*) soit qu'une partie de sa personne était coincée dans une sorte d'outil ou de machine (tout cela bien sûr approximativement). Mais pour identifier précisément ce que le locuteur a dit, il faudrait connaître *a*) l'identité de *x*, *b*) le moment de l'énonciation et *c*) le sens, dans cette situation d'énonciation particulière, de l'expression "*in the grip of a vice*" (une décision entre *a* et *b*). Cette mise au point sur la façon dont j'utilise le verbe "dire" ne me permet nullement de décider si un homme qui dit aujourd'hui "Harold Wilson est un grand homme" et un autre qui dit (également aujourd'hui) "Le Premier ministre britannique est un grand homme" auraient dit la même chose (en admettant que tous deux aient su que ces deux termes avaient le même référent). Mais peu importe au fond ce que l'on décide en ce domaine. Le système que je vais exposer plus bas pourra rendre compte des implications qui tiennent à l'utilisation de l'un ou l'autre de ces deux termes dans l'exemple considéré. Ces implications seraient en quelque sorte simplement gouvernées par des règles différentes.

Dans certains cas, le sens conventionnel des mots utilisés servira non seulement à déterminer ce qui est dit, mais également ce qui est implicite. Si je dis (avec suffisance) : "Il est anglais, il est donc courageux", il ne fait pas de doute que j'affirme, par la vertu du sens des mots que je prononce, que son courage est une conséquence du fait qu'il est anglais. Mais tout en ayant déclaré qu'il est anglais, et qu'il est courageux, je ne veux pas dire par là que j'ai vraiment DIT (au sens fort) que de son anglitude¹ découle son courage, bien que sans aucun doute je l'ai implicite. Je ne veux pas dire que cette phrase que je prononce serait (au sens strict) fautive s'il s'avérait que la conséquence en question ne se vérifiait pas. Donc *certaines* implications sont *conventionnelles*, contrairement à celle qui m'a servi à introduire cette étude de l'implication.

Je voudrais signaler qu'il existe une sous-classe d'implications non conventionnelles, que j'appellerai implications CONVERSATIONNELLES, sous-classe liée à l'existence de certains traits généraux du discours dont je vais essayer de parler maintenant.

Ce qui suit va nous fournir la première approximation d'un principe général. Nos échanges de paroles ne se réduisent pas en temps normal à une suite de remarques décousues, et ne seraient pas rationnels si tel était le cas. Ils sont le résultat, jusqu'à un certain point au moins, d'efforts de coopération; et chaque participant reconnaît dans ces échanges (toujours jusqu'à un certain point) un but commun ou un ensemble de buts, ou au moins une direction acceptée par tous. Ce but ou cette direction peuvent être fixés dès le départ (par exemple par la proposition initiale de soumettre une question à la discussion), ou bien peuvent apparaître au cours de l'échange; ils peuvent être relativement bien définis, ou assez vagues pour laisser une latitude considérable aux participants (comme c'est le cas dans les conversations ordinaires et fortuites). Mais à chaque stade *certaines* manœuvres conversationnelles possibles seraient en fait rejetées comme inappropriées du point de

1. Nous risquons ce terme (*NdT*).

vue conversationnel. Nous pourrions ainsi formuler en première approximation un principe général qu'on s'attendra à voir respecté par tous les participants : que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est exigé de vous, au stade atteint par celle-ci, par le but ou la direction acceptés de l'échange parlé dans lequel vous êtes engagé. Ce qu'on pourrait appeler **PRINCIPE DE COOPÉRATION** (*cooperative principle*), abrégé en CP.

En supposant qu'un principe général de ce genre est acceptable, peut-être peut-on distinguer quatre catégories entre lesquelles se répartissent des règles et sous-règles plus spécifiques, dont les effets doivent, en général, s'accorder au CP. En écho à Kant, j'appellerai ces catégories **Quantité, Qualité, Relation et Modalité**¹.

La catégorie de **QUANTITÉ** concerne la quantité d'information qui doit être fournie, et on peut y rattacher les règles suivantes :

1. Que votre contribution contienne autant d'information qu'il est requis (pour les visées conjoncturelles de l'échange).
2. Que votre contribution ne contienne pas plus d'information qu'il n'est requis.

(Cette seconde règle est contestable : on pourrait penser que fournir trop d'information n'est pas une violation du CP, mais une simple perte de temps. Quoiqu'il en soit, on pourrait répondre à cette objection en faisant remarquer qu'un tel excès d'information peut être déroutant parce qu'il est susceptible de faire dévier l'échange vers des points de détail ; et il peut aussi avoir un effet indirect, en ce que les interlocuteurs peuvent l'interpréter à tort, en pensant par exemple qu'il y a une *raison particulière* à un tel excès d'information. On peut encore hésiter à admettre cette règle pour une autre raison : en fait, sa fonction va être remplie par une autre règle, la règle de pertinence, que nous allons évoquer.)

A la catégorie de **QUALITÉ** on peut rattacher la règle primordiale : "Que votre contribution soit véridique", et deux règles plus spécifiques :
— "N'affirmez pas ce que vous croyez être faux."
— "N'affirmez pas ce pour quoi vous manquez de preuves."

A la qualité **RELATION** je rattache donc une seule règle : "Parlez à propos" (*be relevant*). Dans sa concision cette règle dissimule bon nombre de problèmes préoccupants : quels sont les différents genres et centres de pertinence possibles, comment se modifient-ils au cours d'un échange parlé, quelles sont les procédures normales qui servent à changer avec quelque légitimité le sujet de la conversation, etc. Ces questions sont à mon avis excessivement difficiles, et je pense y revenir dans un prochain travail.

Enfin, à la catégorie de **MODALITÉ**, qui ne concerne pas, contrairement aux précédentes, ce qui est dit, mais plutôt comment on doit dire ce que l'on dit, je rattache la règle essentielle : "Soyez clair" (*perspicuous*) :

- "Évitez de vous exprimer avec obscurité."
- "Évitez d'être ambigu."

1. Nous traduisons *Manner* par **Modalité** en suivant la traduction française du terme kantien (*NdT*).

— “Soyez bref” (ne soyez pas plus prolix que ce qui est nécessaire).

— “Soyez méthodique.”

Et on pourrait en ajouter d'autres.

Évidemment, il est bien plus nécessaire d'observer certaines de ces règles que d'autres; un homme qui a parlé trop longtemps sans raison serait en général moins critiqué que celui qui a affirmé quelque chose qu'il savait être faux. En fait, on peut penser que l'importance de la première règle de Qualité est telle qu'on ne devrait pas l'inclure dans ce genre de construction; certaines des autres règles ne deviennent opératoires qu'à la condition expresse que cette première règle de Qualité ait été respectée. Même si cela est vrai, il n'en demeure pas moins que si l'on considère la manière dont les implicatures sont produites, cette règle ne semble pas jouer un rôle tellement différent des autres, et pour le moment au moins, il sera fonctionnel de la traiter comme une règle du même type que les autres.

Il y a aussi bien sûr toutes sortes d'autres règles (esthétiques, sociales ou morales), du genre “Soyez poli”, que les participants observent normalement dans les échanges parlés, et qui peuvent donner lieu à des implicatures non conventionnelles. Toutefois, les règles conversationnelles, et les implicatures qui leur sont attachées, sont plus spécialement accordées, je le pense, aux buts particuliers pour lesquels la parole (et donc les échanges de parole) est faite et d'abord employée. J'ai énoncé ces règles en supposant que le but recherché soit une efficacité maximale de l'échange d'information; cette définition est bien sûr trop étroite, et il faudrait généraliser ce schéma de règles de façon à pouvoir tenir compte de buts aussi généraux que le désir d'influencer ou de mener les autres. Comme j'ai l'intention de montrer que la conversation n'est qu'un cas particulier, ou une variété, de conduite intentionnelle, voire rationnelle, il vaut peut-être d'être remarqué que les résultats ou hypothèses attendus de certaines au moins des règles que je viens d'énoncer trouvent leurs équivalents dans la sphère des transactions autres que l'échange parlé. Je donne rapidement un équivalent pour chacune des catégories :

1. **Quantité** : Si quelqu'un m'aide à réparer une voiture, je m'attends que sa contribution ne corresponde ni plus ni moins qu'à ce qui est demandé; si par exemple à un moment donné, il me faut quatre vis, j'attends de lui qu'il m'en donne quatre, et non pas six ou deux.

2. **Qualité** : j'attends une aide véritable, pas un semblant d'aide. S'il me faut du sucre pour un gâteau que quelqu'un m'aide à faire, j'espère bien qu'il ne me tendra pas le sel; s'il me faut une cuiller, je veux croire que ce ne sera pas une attrape en caoutchouc.

3. **Relation** : je compte sur une aide de mon associé ajustée aux besoins immédiats de chaque stade de la transaction; si je mélange des ingrédients pour faire un gâteau, je ne m'attends pas qu'on me tende un bon livre, ni même une pelle à tarte (même si peut-être cette contribution peut devenir opportune à un stade ultérieur).

4. **Modalité** : je compte que mon partenaire élucide pour moi la nature de sa contribution et qu'il l'accomplisse en un temps raisonnable.

Ces analogies touchent à la question à mon avis fondamentale que pose le principe de coopération et les règles qui l'accompagnent :

quel fondement donner à cette supposition sur quoi bon nombre d'implications reposent et selon laquelle les locuteurs procèdent de la manière prescrite par ces principes? Une réponse peu éclairante peut-être, mais juste dans une certaine mesure est cette simple donnée empirique bien établie : *de fait* les gens se conduisent comme cela, ils l'ont appris pendant leur enfance et n'en ont pas perdu l'habitude; il est vrai que cela demande un effort considérable de se débarrasser complètement de cette habitude. C'est beaucoup plus facile par exemple de dire la vérité que de mentir.

Pourtant, je me considère suffisamment comme un rationaliste pour vouloir trouver ce qui sous-tend tous ces faits ainsi donnés, aussi indéniables qu'ils puissent être. J'aimerais pouvoir considérer les règles ordinaires de la conversation non seulement comme des principes que tous ou presque nous observons de fait, mais encore comme des principes que nous suivons avec *raison*, et à quoi il nous *faut* absolument nous tenir. Pendant un temps je fus attiré par l'idée que l'observance du CP et des règles dans un échange parlé pouvait être considérée comme quasi contractuelle, et suscitant des analogies avec des domaines autres que le langage. Si quelqu'un passe quand je me débats avec ma voiture en panne, il ne fait aucun doute que je m'attends quelque peu qu'il m'offre son aide; mais une fois qu'il s'est mis avec moi à bricoler sous le capot, les attentes se renforcent et se précisent (à condition que rien ne me fasse à priori douter de sa compétence); et les échanges parlés me semblent offrir certains traits caractéristiques communs à l'ensemble des transactions coopératives :

1. Les participants ont un but commun immédiat, par exemple réparer une voiture; leurs buts ultimes peuvent bien sûr être indépendants et même conflictuels — chacun peut vouloir réparer la voiture pour s'en aller avec et laisser l'autre sur le bord de la route. Dans les échanges parlés typiques, il y a un but commun même si, lorsque deux voisins bavardent, ce but commun est de second ordre : chacune des parties en présence doit momentanément s'identifier avec les intérêts passagers de la conversation de l'autre.

2. Les contributions des participants doivent s'imbriquer et dépendre l'une de l'autre.

3. Il est plus ou moins sous-entendu (explicitement parfois, mais souvent tacitement) que, toutes choses égales par ailleurs, la transaction doit continuer dans le style qui lui convient, à moins que les deux parties ne tombent d'accord pour y mettre fin. On ne peut pas prendre le large ou se mettre à faire autre chose comme ça.

Bien que dans certains cas on puisse ainsi presque parler de contrat, il y a malgré tout trop de types d'échanges, comme la dispute ou l'échange de lettres, auxquels ce terme ne s'applique pas très bien. En tout état de cause, on a l'impression que lorsque quelqu'un parle mal à propos, ou en termes obscurs, ce sont plus ses intérêts propres qui sont lésés que ceux de l'assistance. Je voudrais donc pouvoir montrer que l'observance du CP et des autres règles est raisonnable (rationnelle) dans la mesure où toute personne que les buts essentiels de la conversation/communication ne laissent pas indifférents (par exemple, donner ou recevoir de l'information, influencer et être influencé

par les autres) est censée trouver de l'intérêt à une participation à des échanges dont elle ne retirera profit qu'à condition que ceux-ci soient menés en accord général avec le CP et les autres règles. Il n'est pas sûr que l'on puisse jamais arriver à cette conclusion; quoiqu'il en soit, je suis bien persuadé qu'on ne peut rien prouver tant qu'on n'a pas les idées claires sur la nature de la pertinence et des circonstances dans lesquelles elle est requise.

Le moment est venu de montrer le lien existant entre le principe de coopération (CP) et les règles d'une part, et l'implication conversationnelle de l'autre. Quand on participe à un échange parlé, il y a plusieurs façons de ne pas satisfaire à une règle. Et par exemple :

1. On peut en toute quiétude et sans se faire remarquer *violier* la règle; et dans certains cas, devenir ainsi susceptible d'induire les autres en erreur.

2. On peut *refuser de jouer le jeu*, en ne tenant compte ni de la règle, ni du CP; on peut dire, indiquer ou laisser entendre qu'on n'a pas l'intention de coopérer de la manière dont la règle le voudrait. Et dire, par exemple : "Je ne puis en dire plus; mes lèvres sont comme scellées."

3. Il se peut que deux règles entrent en *contradiction* : et ainsi, que pour satisfaire à la première règle de Quantité (soyez aussi informatif qu'il est requis), on soit obligé de violer la seconde règle de Qualité (n'avancez que ce que vous pouvez prouver).

4. On peut *bafouer* une règle, c'est-à-dire la transgresser *ouvertement*; si l'on suppose que le locuteur pourrait se conformer à cette règle, et le faire sans pour autant en violer une autre (sans qu'il y ait contradiction), qu'il joue le jeu et qu'il n'est pas en train d'essayer (vu sa façon ouverte d'agir) d'induire les autres en erreur, l'auditeur se voit confronté à un problème de deuxième ordre : comment le fait de dire ce qui a été (effectivement) dit peut-il être concilié avec la présupposition selon quoi le CP a été respecté? C'est ce type de situation qui donne naissance à l'implication conversationnelle; et quand une implication est ainsi produite, je dirais qu'il y a, véritablement, *exploitation* de la règle.

Je puis maintenant caractériser la notion d'implication conversationnelle. Un individu qui, parce que (en même temps que) il déclarait (ou faisait semblant de déclarer) la proposition P, a implicité Q, peut être considéré comme ayant émis délibérément dans la conversation l'implication Q *aux conditions suivantes* : 1. Il faut d'abord qu'il n'y ait pas lieu de supposer qu'il n'observe pas les règles de la conversation, ou au moins le principe de coopération. 2. Il faut ensuite supposer que l'individu en question sait ou pense que Q est nécessaire pour que le fait qu'il dise (ou fasse semblant de dire) P (ou le dise précisément en ces termes) ne soit pas contradictoire avec la supposition 1. 3. Le locuteur pense (et s'attend que l'interlocuteur pense que lui pense) que l'interlocuteur est capable de déduire ou de saisir intuitivement qu'il est absolument nécessaire de faire la supposition évoquée en 2. Appliquons tout cela à l'exemple initial de ce travail, la remarque faite par B selon quoi on n'aurait pas encore envoyé C en prison. Dans un contexte approprié, A pourrait raisonner ainsi : 1. B a apparemment violé la règle de pertinence, et on peut dire qu'il a bafoué une

des règles de clarté; pourtant je n'ai pas lieu de supposer qu'il refuse de se conformer au CP. 2. Étant donné les circonstances, je peux considérer que l'incongruité de sa remarque n'est qu'apparente — si et seulement si je suppose qu'il considère C comme un voleur en puissance. 3. B sait que je suis capable de faire cette déduction. Donc B implicite que C est effectivement un voleur en puissance.

On doit pouvoir établir clairement la présence d'une implicitation conversationnelle; car même si l'on peut en fait la saisir intuitivement, sauf à pouvoir concrétiser cette intuition, on ne peut considérer l'implicitation (si elle existe) comme une implicitation conversationnelle: il s'agira d'une implicitation conventionnelle. Pour établir qu'une implicitation conversationnelle particulière est bien présente, l'interlocuteur devra tenir compte des données suivantes: 1. Le sens conventionnel des mots utilisés, de même que l'identité des référents; 2. Le principe de coopération et les règles; 3. Le contexte linguistique (et autre) de l'énoncé; 4. Autres éléments de connaissance préalable; 5. Le fait (ou le fait supposé) que tous les éléments pertinents énumérés ci-dessus (de 1 à 4) sont connus des deux participants et que ceux-ci le savent ou le supposent. Pour détecter une implicitation conversationnelle, il doit être possible de suivre la démarche générale suivante: "Il a dit P, il n'y a pas lieu de supposer qu'il n'observe pas les règles, ou du moins le principe de coopération (CP). Mais pour cela il fallait qu'il pense Q; il sait (et sait que je sais qu'il sait) que je comprends qu'il est nécessaire de supposer qu'il pense Q; il n'a rien fait pour m'empêcher de penser Q; il veut donc que je pense ou du moins me laisse penser Q; donc il a implicité Q."

EXEMPLES

Voici maintenant un certain nombre d'exemples, répartis en trois groupes:

GROUPE A

Exemples dans lesquels aucune règle n'est transgressée, ou du moins pas de manière évidente.

A est debout à côté d'une voiture manifestement immobilisée. B s'approche de lui, et se déroule l'échange suivant:

(1) A — Je suis en panne d'essence.

B — Il y a un garage au coin de la rue.

(Glose: B enfreindrait la règle de pertinence s'il ne pensait pas, ou ne considérerait pas comme possible que le garage soit ouvert, et qu'il y soit vendu de l'essence; donc il implicite que le garage est ouvert, ou du moins l'est peut-être, etc.)

Dans cet exemple, contrairement à la remarque "On ne l'a pas encore mis en prison", le lien sous-entendu entre la remarque de B et celle de A est tellement évident que même si on considère que la règle essentielle de Modalité ("soyez clair") ne s'applique pas seulement à la manière

d'exprimer ce qui est dit, mais aussi au lien existant entre ce qui est dit et les remarques qui suivent ou précèdent, il ne semble pas y avoir de raison de considérer qu'il y a infraction à la règle dans cet exemple.

L'exemple qui suit est peut-être à cet égard moins évident :

(2) A — Apparemment, Smith n'a pas de petite amie en ce moment.

B — Il s'est pourtant souvent rendu à New York ces temps derniers.

B implicite que Smith a peut-être une petite amie à New York. (Il est inutile de gloser, nous l'avons déjà fait pour l'exemple précédent.)

Dans les deux exemples, le locuteur implicite la conviction qu'on doit nécessairement lui prêter si l'on suppose qu'il respecte la règle de Relation.

GROUPE B

Exemple dans lequel une règle est violée, mais où cette transgression s'explique à supposer que cette règle entre en contradiction avec une autre règle.

A est en train d'établir l'itinéraire d'un voyage en France avec B. Tous deux savent que A veut rendre visite à son ami C, à condition que cela ne prolonge pas trop leur trajet.

(3) A — Où habite C?

B — Quelque part dans le midi de la France.

(Glose : il n'y a pas lieu de supposer que B refuse de jouer le jeu ; sa réponse, il le sait bien, ne contient pas assez d'informations pour satisfaire A. Cette transgression de la première règle de Quantité ne peut s'expliquer que si l'on suppose que B sait que donner plus d'informations serait faire infraction à la règle de Qualité "ne dites que ce que vous pouvez prouver" ; c'est ainsi que B implicite qu'il ne sait pas dans quelle ville C habite.)

GROUPE C

Exemples dans lesquels il y a exploitation de la règle concernée, qui se voit bafouée dans l'intention de glisser quelque implicite conversationnelle par le biais d'une sorte de figure de rhétorique.

Dans ces exemples, bien qu'une règle soit violée au niveau de ce qui est dit, l'interlocuteur peut présumer que la règle en question, ou même le CP, sont respectés au niveau de ce qui est implicite.

(1a) *Dérision de la première règle de Quantité.*

A rédige une recommandation pour un de ses élèves qui postule un poste en philosophie, et voici le contenu de la lettre : "Monsieur, M. X a une maîtrise remarquable de l'anglais, et il a été assidu à mes cours. Je vous prie d'agréer, etc." (Glose : A ne refuse pas de jouer le jeu, puisque, s'il ne voulait pas coopérer, il pourrait fort bien ne pas écrire du tout. Il a parfaitement la possibilité d'en dire plus, puisque celui qu'il recommande est un de ses étudiants ; par ailleurs, il n'ignore pas qu'on lui demande plus d'informations que cela. Il faut donc qu'il soit supposé vouloir transmettre une information qu'il répugne à exprimer noir sur blanc. Cette supposition ne tient que si l'on présume

qu'il pense que M. X ne vaut rien en philosophie. C'est donc cela qu'il implique.)

Des cas limites de dérision de la première règle de Quantité sont fournis par les tautologies manifestes du type "les femmes sont les femmes" et "à la guerre comme à la guerre". Je voudrais soutenir qu'au niveau de ce qui est *dit* (au sens que j'ai donné à ce mot), de telles remarques sont absolument vides de contenu (et d'information) et donc, à ce niveau, ne peuvent que transgresser la première règle de Quantité, quel que soit le contexte de la conversation. Elles sont, bien entendu, porteuses d'information au niveau de ce qui est implicite, et l'identification par l'interlocuteur du contenu informatif implicite dépend de sa capacité à expliquer pourquoi le locuteur a choisi *précisément* cette tautologie manifeste.

(1b) *Transgression de la seconde règle de Quantité "ne donnez pas plus d'information que l'on vous en demande", à supposer que l'on admette l'existence de cette règle.*

A veut savoir si P est vrai, et B, spontanément, déclare non seulement que P est vrai, mais fournit aussi des informations qui prouvent que P est absolument certain, et en donne telle et telle preuve. La volubilité de B n'est peut-être pas intentionnelle, et si telle est l'impression de A cela peut faire naître dans son esprit un doute sur la sincérité de B ("*Methinks the lady protest too much*"). Mais si cette volubilité apparaît comme intentionnelle, c'est sans doute un moyen détourné pour le locuteur de faire comprendre que dans une certaine mesure il ne sait pas très bien si P est vrai ou non. Quoi qu'il en soit, il est difficile d'affirmer qu'on peut rendre compte de ce type d'implication par la seule référence à la règle de Relation, et sans invoquer une deuxième règle de Quantité, comme nous le faisons.

(2a) *Exemples dans lesquels la première règle de Qualité est bafouée :*

1. *Ironie* : X, avec qui A a été en bons termes jusqu'à présent, vient de livrer un des secrets de A à l'un de ses rivaux en affaires. A et son assistance le savent tous deux. A dit : "X est un ami sur qui on peut compter" (Glose : il est parfaitement clair pour A et ceux qui l'écoutent que ce que A a déclaré ou fait semblant de déclarer ne correspond pas à ce qu'il pense, et les auditeurs savent que A sait que cela ne fait pas de doute pour eux. Donc si l'on suppose que les propos de A ne sont pas sans objet, c'est qu'il doit essayer de transmettre une autre proposition que celle qu'il semble avancer. Il faut donc que ce soit une proposition qui soit liée à la précédente de manière évidente; la plus probable, c'est la proposition opposée.)

2. *Métaphore* : les exemples du type "Tu es le sel de ma vie" mettent en jeu des catégories radicalement inadéquates, au point que prendre le contre-pied de ce que le locuteur a fait semblant d'avancer revient à émettre simplement un truisme. Donc ce n'est pas *cela* que le locuteur essaie de faire comprendre. La supposition la plus vraisemblable est que celui qui parle attribue à son interlocuteur des qualités qui le rapprochent (plus ou moins heureusement) de la substance mentionnée. Il est d'ailleurs possible de combiner ironie et métaphore en imposant à l'interlocuteur deux niveaux d'interprétation. Je dis "Tu es le sel

de ma vie”, pour que mon interlocuteur interprète ma phrase dans un sens métaphorique d’abord (“Tu es ma fierté et ma joie”), puis dans un sens ironique (“Tu m’empoisonnes l’existence”).

3. *Litote*: A propos d’un homme dont on sait qu’il a tout cassé: “Il avait un peu bu.”

4. *Hyperbole*: Il y a toujours un marin dans le cœur d’une jolie fille.

(2b) *Les exemples où la seconde règle de Qualité, “n’affirmez que ce que vous savez être suffisamment prouvé”, est bafouée* ne sont peut-être pas faciles à trouver, en voici peut-être un: je déclare, à propos de la femme de X, que “elle est sûrement en train de le tromper ce soir”. Dans un contexte approprié, ou avec un geste ou une intonation appropriés, il se peut que tout le monde comprenne que je n’ai pas de raison particulière d’affirmer ce que je dis. Mon interlocuteur, qui présume que je joue toujours le jeu de la conversation, suppose que je veux en venir à une proposition voisine, pour laquelle j’ai des preuves suffisantes. Cette proposition voisine pourrait être qu’elle a déjà trompé son mari ou qu’elle en est tout à fait capable.

(3) *Les exemples dans lesquels l’implicitation est obtenue par une violation véritable (et non pas simplement apparente) de la règle de Relation* sont peut-être rares, mais en voici un bon spécimen: en prenant le thé entre gens de bonne compagnie, A déclare: “M^{me} X est une vieille p...” — et après un moment de silence épouvanté, B affirme: “Il fait vraiment beau cet été, n’est-ce pas?” B a refusé, de manière flagrante, d’accorder ce qu’il dit, *lui*, à la remarque précédente de A. Il implice ainsi que la remarque de A n’a pas à être prise en considération, et peut-être plus précisément que A a commis quelque impair.

(4) *Exemples dans lesquels les diverses règles regroupées sous la rubrique “soyez clair” sont bafouées.*

1. *Ambiguïté*: rappelons que seule nous intéresse l’ambiguïté volontaire, que le locuteur veut faire reconnaître comme telle par l’interlocuteur. Le problème que l’interlocuteur doit résoudre est alors le suivant: pourquoi un locuteur, qui par ailleurs joue le jeu de la conversation, s’en écarte-t-il en choisissant un énoncé ambigu? Deux cas sont alors possibles.

1-a: exemples où, entre deux interprétations possibles d’un même énoncé, aucune ne l’emporte vraiment ni n’est plus directe que l’autre; aucune, de toute évidence, n’est plus simple, moins inhabituelle, moins obscure ou moins spécieuse que l’autre. Prenons les vers de Blake: “*Ne cherche jamais à dire ton amour/l’amour jamais dit ne peut être.*” Pour éviter d’avoir à considérer les complications introduites par la présence du mode impératif, je considérerai l’énoncé voisin: “*J’ai cherché à dire mon amour/mon amour qui jamais dit ne peut être.*” On peut entrevoir ici une double ambiguïté: “*mon amour*” peut faire référence soit à l’émotion, soit à l’objet de l’émotion, et “*amour qui...*” peut signifier soit “*amour qui ne peut être dit*”, soit “*amour qui s’il est dit, ne peut plus exister*”. En partie à cause des goûts du poète pour ce qui est sophistiqué, et en partie par évidence interne (d’une ambiguïté

entretenu à dessein), il semble que l'on ne puisse que supposer que les ambiguïtés sont délibérées et que le poète suggère à la fois ce qu'il dirait si c'était l'une des interprétations qu'il voulait favoriser, plutôt que l'autre — et l'interprétation contraire. Bien que, sans doute, le poète ne *dise* explicitement ni l'une ni l'autre, mais les suggère seulement.

1-b : Exemples où une interprétation est beaucoup moins directe qu'une autre. Prenons l'exemple complexe du général britannique qui, ayant pris la ville de Sind, fit parvenir ce message : "*Peccavi.*" L'ambiguïté ici (*I have Sind* : je tiens Sind / *I have sinned* : j'ai péché) n'est pas morphémique, elle est phonémique; et l'expression même dont il s'est servi est sans ambiguïté, mais puisqu'il s'agit d'une langue étrangère au locuteur comme à l'interlocuteur, il est nécessaire de traduire, et l'ambiguïté réside justement dans la traduction en anglais courant, la langue maternelle. L'interprétation directe ("j'ai péché") peut être envisagée, mais il semble en tout cas que l'interprétation indirecte doive nécessairement l'être aussi. Il peut y avoir des raisons stylistiques de ne suggérer dans une phrase que son interprétation la plus indirecte, mais il serait inutile, et peut-être aussi stylistiquement inacceptable, de prendre la peine de chercher une expression qui ne signifie P qu'indirectement, imposant ainsi aux interlocuteurs l'effort de cette interprétation, quand celle-ci ne joue aucun rôle du point de vue de la communication. Pour que l'interprétation directe soit possible également, il faut qu'elle n'entre pas en conflit avec d'autres exigences conversationnelles, il faut, par exemple, qu'elle soit pertinente, que le locuteur puisse être supposé l'assumer, etc. Si ces exigences ne sont pas satisfaites, l'interprétation directe est impossible — et inversement. Si on pouvait penser de l'auteur de ce "*Peccavi*" qu'il avait commis quelque transgression, par exemple qu'il lui ait fallu désobéir aux ordres pour prendre Sind, et si la référence à cette transgression était censée être en rapport avec les intérêts présumés de l'interlocuteur, c'est qu'il aurait alors suggéré les deux interprétations; autrement, c'est seulement l'interprétation indirecte qu'il laisserait entendre.

2. *Obscurité* : comment exploiter, à des fins de communication, une violation ouverte et délibérée de l'exigence de non-obscurité? Manifestement, si le principe de coopération fonctionne, mon intention doit être tout de même de faire comprendre ce que je dis à mon interlocuteur, en dépit de l'obscurité de mon énoncé. Supposons que A et B soient en train de parler en présence d'un tiers, un enfant par exemple : il est possible que A fasse exprès d'être obscur, mais pas trop, dans l'espoir que B comprenne, mais pas le tiers. Par ailleurs, si A s'attend que B comprenne que l'obscurité de ses propos est voulue, il est logique de supposer que si A fait de cette manière sa contribution à la conversation, c'est pour impliciter que le contenu de sa communication ne doit pas être révélé à un tiers.

3. *Manque de concision ou de brièveté* : comparez les remarques :

(a) M^{lle} X chanta *Home, sweet Home*.

(b) M^{lle} X produisit une série de sons qui correspondait étroitement à l'air de *Home, sweet Home*.

Supposons qu'un critique musical ait choisi de dire (b) plutôt que (a). (Glose : pourquoi choisir un tel galimatias au lieu de dire "chanter")

qui est beaucoup plus bref et presque synonyme? On peut présumer que c'est pour indiquer une différence frappante entre la prestation de M^{lle} X et celles auxquelles on applique habituellement le nom de "chant". La supposition la plus probable que est M^{lle} X avait exécuté ce chant d'une manière effroyable. Le critique sait parfaitement que c'est cette supposition qui viendra à l'esprit, et c'est donc cela qu'il implicite.)

Jusqu'à présent, je n'ai considéré que des cas d'*implication conversationnelle particularisée* — lorsque l'implication provient de ce qu'on a affirmé P à une occasion particulière, et en vertu d'éléments bien précis du contexte, autrement dit lorsqu'il n'y a pas lieu de penser que l'affirmation P entraîne *normalement* une implication de ce type. Mais il y a des cas d'*implication conversationnelle généralisée* (ICG). Parfois, le simple fait d'utiliser certaines formes linguistiques dans un énoncé entraîne automatiquement (*en l'absence* de toute circonstance particulière) telle ou telle implication, ou type d'implication. Il est peut-être difficile d'en donner des exemples incontestables, puisqu'il n'est que trop tentant de traiter une ICG comme une implication conventionnelle. Je propose un exemple sur lequel, je l'espère, on s'accordera : toute personne qui emploie une phrase du genre "X rencontre une femme ce soir" implicite normalement que la personne qui va être rencontrée n'est ni la femme de X, ni sa mère, ni sa sœur, ni même peut-être une proche amie platonique. De la même façon, si je devais dire "X est entré dans une maison hier et il a trouvé une tortue derrière la porte d'entrée", mon interlocuteur serait très normalement surpris si je lui révélais plus tard que la maison était celle de X. Je pourrais donner des exemples de phénomènes linguistiques similaires à partir d'expressions comme un *jardin*, une *voiture*, un *collège*, etc. Parfois cependant il n'y a pas obligatoirement d'implication ("je suis resté assis dans une voiture toute la matinée"), et parfois il y a une contre-implication (*I broke a finger yesterday* — je me suis cassé un doigt hier). J'ai tendance à penser qu'on n'écouterait guère un philosophe qui suggérerait trois sens pour la forme d'expression *un X* : le premier signifiant à peu près "quelque chose qui réponde aux conditions de définition du mot X", le second approximativement "un X (dans le premier sens) qui n'a qu'une lointaine relation avec une personne indiquée par le contexte", et un troisième pourtant signifiant "Un X (dans le premier sens) qui a un lien étroit avec une personne indiquée par le contexte". Ne préférierions-nous pas de beaucoup une explication dont les grandes lignes (même s'il y a des erreurs de détail) seraient les suivantes : quand quelqu'un, en utilisant la forme d'expression *un X*, implicite que le X en question n'appartient pas à une personne identifiable ou qu'il n'a pas de lien étroit avec celle-ci, il y a implication parce que le locuteur n'a pas donné de précisions là où on s'attendait qu'il en donne, ce qui donne à penser que vraisemblablement il n'était pas en état de le faire. C'est une situation d'implication bien connue, que l'on peut classer parmi les manquements à la première règle de Quantité. Mais il reste difficile de comprendre pourquoi,

dans certains cas, on doit admettre indépendamment de toute information sur les particularités contextuelles, que le fait de spécifier s'il y a une relation étroite ou éloignée entre telle personne (tel objet) et une autre personne mentionnée dans l'énoncé, présente de l'intérêt. La réponse est à chercher dans cette direction : entre une personne et d'autres personnes (ou objets) qui lui sont étroitement liées, les transactions sont susceptibles d'être fort différentes, en ce qui concerne les circonstances et leurs effets, des transactions du même type, qui ne mettent en jeu que des personnes ou objets sans liens étroits avec cette personne. Si par exemple je découvre qu'il y a un trou dans *mon* toit, et que j'en découvre un dans le toit du voisin, les circonstances et les conséquences de ces découvertes ne seront probablement pas les mêmes. L'information comme l'argent sont souvent donnés sans que celui qui donne sache à quelles fins ils seront utilisés par celui qui les reçoit. Si quelqu'un à qui on a signalé une transaction lui accorde plus ample attention, il va probablement chercher des réponses à de nouvelles questions que le locuteur n'a peut-être pas été capable de deviner à l'avance. Si en donnant les précisions appropriées, le locuteur permet ainsi à son interlocuteur de répondre tout seul à ce grand nombre de questions, alors on peut présumer qu'il inclura ce genre de précisions dans sa remarque ; si elles ne sont pas utiles à l'interlocuteur, il les omettra probablement.

En définitive, on peut poser maintenant certaines caractéristiques de l'implication conversationnelle :

1. Puisque, pour affirmer qu'il y a implication conversationnelle, il nous faut supposer que le principe de coopération est au moins respecté — et puisque, par ailleurs, on peut choisir de ne pas le respecter, il s'ensuit qu'une implication conversationnelle généralisée peut être annulée éventuellement : elle peut l'être explicitement, par l'addition d'une proposition affirmant ou sous-entendant que le locuteur s'est mis hors jeu (du CP) — ou bien elle peut l'être contextuellement, si la forme de l'énoncé qui la produit habituellement est utilisée dans un contexte qui ne laisse pas de doute sur l'intention du locuteur de se mettre hors jeu.

2. Dans la mesure où, pour déterminer qu'il s'agit bien d'une implication conversationnelle particularisée, il suffit, outre les informations sur le contexte et la situation, de savoir ce qui a été dit (ou de connaître le sens conventionnel de l'énoncé) — et dans la mesure où la forme de l'expression ne joue aucun rôle dans cette détermination, il sera impossible de trouver une autre façon de dire la même chose qui exclue simplement l'implication en question — à moins que la nouvelle formulation ne comporte un trait caractéristique porteur en lui-même d'une autre implication (cela en vertu de l'une des règles de Modalité). Si l'on appelle ce trait *inamovibilité* (*nondetachability*), on peut s'attendre qu'une implication conversationnelle généralisée, produite par une locution familière, banale, ait un fort degré d'inamovibilité.

3. Pour dire les choses approximativement, puisque s'assurer de la présence d'une implication conversationnelle présuppose une connais-

sance préalable du poids conventionnel de l'expression dont la profération produit l'implication, l'implicat conversationnel n'est pas inclus dans la définition de départ du poids conventionnel de l'expression. Bien qu'il ne soit pas impossible à ce qui, pour ainsi dire, prend naissance comme implication conversationnelle de devenir conventionnelle, supposer qu'il en est ainsi dans un cas donné demanderait à chaque fois à être justifié. Ainsi, au moins initialement, les implicats conversationnels ne font pas partie intégrante des expressions sur lesquelles ils viennent se greffer à l'usage.

4. Puisque la valeur de vérité d'un implicat conversationnel n'est pas liée à celle de ce qui est dit (ce qui est dit peut être vrai, ce qui est implicite peut être faux), l'implication n'est pas produite par ce qui est dit, mais seulement par le *dire (saying)* de ce qui est dit, ou par la manière dont on l'exprime.

5. Puisque s'assurer de la présence d'une implication conversationnelle revient à rechercher ce qui doit être supposé pour pouvoir en même temps supposer que le CP est bien respecté, et puisqu'il peut y avoir de nombreuses explications particulières, dont l'inventaire reste ouvert — l'implicat conversationnel, dans de tels cas, figurera la disjonction de ces explications particulières. Et si l'inventaire de celles-ci reste ouvert, l'implicat recevra le même caractère d'indétermination que de nombreux implicats reconnus semblent en effet avoir.

*Traduit de l'américain
par Frédéric Berthet et Michel Bozon*

H. PAUL GRICE